Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201217-D2020_125-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-125

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 17 décembre 2020)**

Date de convocation : 4 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme MOURTEROT, CASSOU et Mme TOULOU

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : M. GABASTON

OBJET : AMENAGEMENT TERRITOIRE - PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS (CEN) NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : Jean-Luc MONGAUGE, Vice-Président

Suite aux lois Grenelle I et II et au schéma de Cohérence Ecologique Aquitaine (SRCE**), la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau** souhaite, dans le cadre des travaux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'engager dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de son territoire. En effet, il est aujourd'hui démontré que la conservation du patrimoine naturel, biodiversité remarquable comme ordinaire, passe obligatoirement par le maintien et/ou la restauration des continuités écologiques entre réservoirs de biodiversité. Cette continuité permet notamment aux espèces de se déplacer pour trouver les habitats vitaux dont elles ont besoin pour survivre. En parallèle, il convient aussi de souligner le rôle social, notamment en espace urbanisé, que peut jouer une Trame Verte et Bleue pour le cadre de vie des habitants, par une approche socio-écologique et paysagère intégrée.

Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine est un des acteurs historiques œuvrant pour la préservation des milieux naturels dont les actions menées sont les suivantes :

- Réalisation d'inventaires de milieux naturels et d'espèces végétales et animales
- Sensibilisation et formation des propriétaires, publics ou privés à l'importance de la conservation et de la gestion des milieux naturels
- Acquisition et gestion de milieux naturels remarquables
- Conseils aux maîtres d'ouvrages dans leurs projets de valorisation de milieux naturels
- Vulgarisation des connaissances liées au milieu naturel auprès du grand public, des gestionnaires de milieux naturels, d'acteurs de l'éducation à l'environnement.

Considérant que la mission quotidienne réalisée sur le terrain par le CEN contribue aux mêmes objectifs de la Communauté de Communes de préserver les milieux naturels remarquables et la trame verte et bleue (TVB) sur le territoire de la Vallée d'Ossau, il est proposé de mettre en place un partenariat avec le CEN pour en constituer sur ce sujet un des axes du futur SCoT de la Vallée d'Ossau.

Pour ce faire, une convention cadre, jointe à la présente, est proposée d'une durée de 5 ans. La CCVO pourra, le cas échéant, participer au financement de l'activité du CEN NA sous la forme d'une subvention annuelle dont le montant sera fixé chaque année par avenant à la présente convention.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201217-D2020_125-DE

- **APPROUVE** cette convention,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à la signer.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON